



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 27/01/2026
ID : 040-214001554-20260123-260123H1742H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 janvier 2026

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUEZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Marc VERNIER a donné pouvoir à Thierry GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 15

N° DEL20260123-005

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR LES TRAVAUX DE "REVITALISATION-DESIMPERMEABILISATION-MOBILITE DU COEUR DE BOURG DE LINXE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant la partie de l'aménagement du cœur de bourg sur la lutte contre les îlots de chaleur urbaine,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui, pour l'ensemble du projet, d'un montant de 400 000€ soit 11.30% du coût total des travaux qui s'élève à 3 531 131.41€ :

Projet Hors Taxe	Projet Hors Taxe	Montant demandé	Montant alloué	Pourcentage
DETR 2023 T1			312 510.00€	8.85%
Fonds vert T1			139 097.00€	3.94%
CRTE T1			100 000.00€	2.83%



Amende de police			125 000.00€	3.12%
DETR 2024 T2			426 900.00€	12%
Fonds vert T2			118 484.00€	3.35%
CRTE T2			150 000.00€	4.25%
FEDER		400 000.00€		11.30%
Agence de l'eau		400 00.00€		11.30%
Collectivité Autofinancement			1 386 011.00€	39.06%
Total	3 531 131.41 €	800 000.00 €	1 425 120.41 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

Article 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FEDER 2026 pour le projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg ».

Article 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Article 3 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23.01.2026

La Secrétaire de Séance



Naine FOURGAS

Thierry GALLEA